

(N° 23.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1882-1883.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1883.

(Voir les n^{os} 120, III, session de 1881-1882, 67, session de 1882-1883,
de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1883, à la somme de quatre millions neuf cent soixante-sept mille cinquante et un francs (4,967,051 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 14 février 1883.

Les Secrétaires,

(Signé) PETY DE THOZÉE.

L. D'ANDRIMONT.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) J. DESCAMPS.

Budget des Dotations pour l'exercice 1883.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000 »	»	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre. . . .	200,000 »	»	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	70,000 »	50,000 »	120,000 »
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	902,165 »	217,711 »	1,119,876 »
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour	70,750 »	»	227,175 »
6	— du personnel des bureaux	135,225 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses.	20,000 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.		4,699,340 »	267,711 »	4,967,051 »